

23/05/2025
Points d'attention

Bonjour,

1) Publication de nouvelles fiches d'aide au remplissage des états annexés au CFU

Afin de vous accompagner dans la confection des annexes CFU en M57D nous vous informons que de nouveaux guide d'annexes sont disponibles :

[IV - B.7.2 État synthétique des engagements reçus](#)

[IV - B.7.7 État des recettes grevées d'une affectations spéciales](#)

[IV- B7.8 B7.9 Autres engagements donnés - reçus](#)

[IV - D.5 Flux croisés](#)

[IV - D6.1 D6.2 Ventilation TEOM, Eau Assainissement, Services Assujettis TVA](#)

[IV - D7.1 D7.2 Ventilation TEOM, Eau Assainissement, Services Assujettis TVA](#)

[IV - D8.1 et 8.2 Nouveau programme national de renouvellement urbain](#)

2) [CFU] Points d'attention sur la procédure d'échange de fichiers avec le trésorier

Au regard des nombreuses sollicitations reçues, nous souhaitons rappeler quelques éléments s'agissant de la procédure de confection du CFU :

- Nous vous invitons à consulter la documentation dédiée à la production du CFU sur TotEM, que ce soit la [page d'information](#), la [notice explicative](#) ou la [FAQ](#) ;
- Pour les échanges de flux avec le comptable, il est rappelé que c'est l'archive « Document CFU ordonnateur » qui est à transmettre selon les modalités décrites dans [la fiche technique](#) dédiée pour les PES-PJ 012 et 013. En cas d'erreur d'intégration sur HELIOS/CDG-D, veuillez-vous rapprocher du comptable ;
- Lorsque le CFU complet intégrant les données ordonnateur et comptable est intégré dans TotEM, il est nécessaire de supprimer le CFU ordonnateur au préalable (une prochaine version de TotEM permettra de conserver les deux flux) ;
- Il n'est pas nécessaire d'opérer le contrôle du CFU complet dans TotEM, un rapport d'anomalie s'affiche, merci de ne pas en tenir compte (sera corrigé dans une prochaine version) ;
- En cas de modification à réaliser sur les états ordonnateur après transmission du CFU

ordonnateur au comptable, il reste toujours possible d'envoyer un nouveau flux au comptable jusqu'au vote du CFU. En cas de difficulté, il est nécessaire de se rapprocher du trésorier.

3) Version 2.8 de l'application TotEM

Une version 2.8 de l'application TotEM est actuellement disponible sur le site <http://odm-budgetaire.org>, elle a été téléchargée par certaines collectivités. Cette version présente des difficultés d'encodage des caractères spéciaux.

Une version correctrice sera publiée dans les prochains jours. Dans l'attente, nous vous invitons à réinstaller la version 2.7 disponible sur le [site des collectivités](#) locales. Au préalable, il est nécessaire de sauvegarder les annexes déjà renseignée et importée à nouveau le flux XML issu du SI finances et les annexes en version 2.7.

4) Difficultés persistantes sur les maquettes budgétaires

Nous vous informons également de quelques difficultés persistantes suite au déploiement récent de nouvelles maquettes ;

- Le correctif concernant le doublement de l'article 1311 en M49_A a conduit à tort à affecter également les crédits de l'article en section de fonctionnement ;
- Une difficulté technique conduit à ce que l'article 131 ne soit pas repris sur les maquettes 2024 ;
- En M57_D par fonction, un correctif permet la correcte reprise de l'article 1068 sur l'état relatif à l'équilibre réel, mais les crédits ne sont pas pris en compte dans le calcul des soldes ;
- Enfin, en M57_A et M57_D une anomalie a été identifiée pour les articles 657x, ils ont été paramétrés à tort pour utilisation en dépense d'ordre entre section au chapitre 040 (et non au 042), les crédits sont donc indument associés à la section de d'investissement.

L'ensemble de ces difficultés seront également communiqués aux services préfectoraux. Dans l'attente de correctifs, nous vous invitons à préciser l'origine applicative de l'écart dans la délibération accompagnant le document budgétaire.

Cordialement,

Merci de ne pas répondre à ce mail

[Guide d'utilisation TotEM 2.X](#)



[FAQ CFU TotEM](#)

Foire Aux Questions CFU –
TotEM 2.x



Désinscription